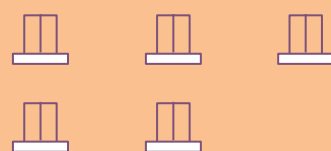


PROGRAMME DES FORMATIONS

2017

ADIL de la Charente

57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME - ☎ 05 45 93 94 95



L'ADIL 16... qui sommes-nous ?

Le réseau ANIL- ADIL

L'ANIL et le réseau des ADIL ont été créés en mars 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics.

Ses missions :

- Informer et conseiller les particuliers de manière neutre, gratuite et personnalisée sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.
- Contribuer à améliorer les conditions de logement et d'habitat en permettant aux ménages de faire des choix éclairés et en prévenant les difficultés.
- Contribuer à développer la connaissance du secteur du logement (observatoire des pratiques, des marchés,...).

79 ADIL sont présentes sur le territoire.

Une agence créée pour vous informer sur le logement

Le rôle de l'ADIL 16 est d'offrir au public des informations et des conseils gratuits, dont l'objectivité est garantie par son indépendance. La compétence de l'ADIL 16 se situe dans les domaines juridique, financier, et fiscal, pour tout ce qui concerne le logement.

Les conseillers juristes de l'ADIL 16, spécialistes du droit immobilier, apportent aux particuliers une information complète et leur délivrent des conseils personnalisés. Renseignés sur leurs droits et leurs obligations et sur les solutions adaptées à leur situation personnelle, les consultants de l'agence sont alors armés pour prendre en charge leurs projets ou régler leurs difficultés.

Des formations délivrées aux professionnels et particuliers par des professionnels

L'ADIL 16 depuis 2014 est un organisme de formation agréé, disposant d'un numéro d'agrément n° **54 16 00810 16** au titre de la formation professionnelle délivré par le Préfet de région Poitou-Charentes.

L'ADIL propose depuis 3 ans ses compétences et son expertise au service de ses partenaires, sur le territoire Charentais en délivrant des formations sur des thèmes relatifs au droit du logement.

Elle a formé plus de **220 personnes** sur des sujets variés tels que : la loi Alur, les rapports locatifs (de l'entrée dans les lieux au départ du locataire), les impayés et l'expulsion, la lutte contre l'habitat indigne, le logement des personnes défavorisées, les aides et prêts à la rénovation en Charente...

Conditions générales

Les formations sont assurées par nos juristes, qui renseignent au quotidien tous les publics (particuliers, professionnels, agences immobilières, organismes HLM, établissements prêteurs, collectivités, etc...) sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux du logement :

- ✓ Rapports locatifs
- ✓ Prévention des impayés et expulsion
- ✓ Financements
- ✓ Contrats de construction
- ✓ Aides à l'amélioration de l'habitat
- ✓ Fiscalité
- ✓ Copropriété...

L'ADIL à votre écoute

Deux formules peuvent vous être proposées :

➤ Formations programmées :

Ces sessions de formation sont définies à l'année et proposées aux personnes qui souhaitent enrichir leurs connaissances dans la pratique quotidienne de leur activité.

➤ Formations à la demande :

Ces sessions s'adressent aux personnes qui souhaitent une formation « sur mesure ».

Les formations sont construites après étude des besoins spécifiques de l'entreprise. Ensemble, nous pouvons élaborer votre projet de formation (définition des objectifs, résultats attendus, publics concernés...), vous choisissez la date et le lieu du déroulement (au minimum 5 et au maximum 20 participants).

Les formations délivrées par l'ADIL 16

Certaines formations ne pouvant être traitées sous le seul angle juridique, les formateurs de l'ADIL 16 pourront être appuyés par un ou plusieurs experts locaux qui apporteront un éclairage technique et pratique.

Modalités et pédagogie

Coût des formations :

Demi-journée : adhérent ADIL : 80 € et non adhérent ADIL : 120 € par participant.

Journée : adhérent ADIL : 140 € et non adhérent ADIL : 220 € par participant.

Pour être prises en compte, les inscriptions doivent être enregistrées au maximum 7 jours avant la date de formation. **Le paiement doit nous parvenir à l'inscription.** Le chèque sera encaissé à l'issue de la formation.

Le nombre de place étant limité à 50 personnes, nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible. L'ADIL se réserve le droit d'annuler une formation par manque de participants (< à 5 personnes inscrites).

En cas de désistement, formulé par écrit, et reçu moins de 3 jours avant la formation, les frais d'inscription restent dus.

Convention : la formation fait l'objet d'une convention adressée avant le début de la formation en double exemplaire dont un est à nous retourner signé.

Le jour de la formation, un dossier comprenant la présentation et les divers documents annexés sera remis à chaque participant.

Facturation : une facture est transmise à l'issue de la formation accompagnée de l'attestation de présence du stagiaire.

Conditions de règlement : par chèque à l'ordre de : ADIL 16 ou par virement bancaire RIB 124060012400177143806 57 - Crédit Agricole Charente Périgord (merci de libeller le nom de votre organisme dans le libellé du virement).

Public concerné

Tout acteur intervenant dans le secteur du logement (travailleurs sociaux, associations, collectivités, bailleurs, professionnels immobiliers, service habitat/logement, avocats, notaires) ou particuliers...

Localisation

Sauf mention particulière, les formations programmées se déroulent à la MDS – amphithéâtre Lucie Aubrac – 15 boulevard Jean Moulin à Angoulême.

Votre contact à l'ADIL 16

Si vous souhaitez être orienté dans le choix de votre formation, construire une formation sur mesure, vous inscrire : **Nadine GENTIL** ✉ adil16@orange.fr - ☎ **05 45 93 94 95**

Les formations pour 2017

Nouveau :
2 sessions
sur une
journée

11 avril 2017
ou
12 décembre 2017
9 h 00 - 12 h 30 et
14 h 00 - 17 h 00

**Le parcours locatif :
la réglementation de la location à titre de résidence principale -
de la théorie à la pratique**

- ✓ Appréhender et comprendre la réglementation en vigueur applicable à la location (loi du 6/07/1989)
- ✓ Les démarches préalables à la mise en location
- ✓ Formaliser un contrat de location
- ✓ Appréhender les droits et obligations du bailleur et du locataire.

2 sessions

14 février 2017
ou
7 novembre 2017
9 h 00 - 12 h 30

De l'impayé de loyer à l'expulsion

- ✓ Appréhender les étapes de la procédure d'expulsion
- ✓ Connaître les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles
- ✓ Articulation pratique de la procédure (commandement de payer, exemple d'acte de cautionnement, comment saisir la Commission DALO...)
- ✓ QCM.

12 septembre
2017
9 h 00 - 12 h 30

Les aides et prêts à l'amélioration de l'habitat en Charente

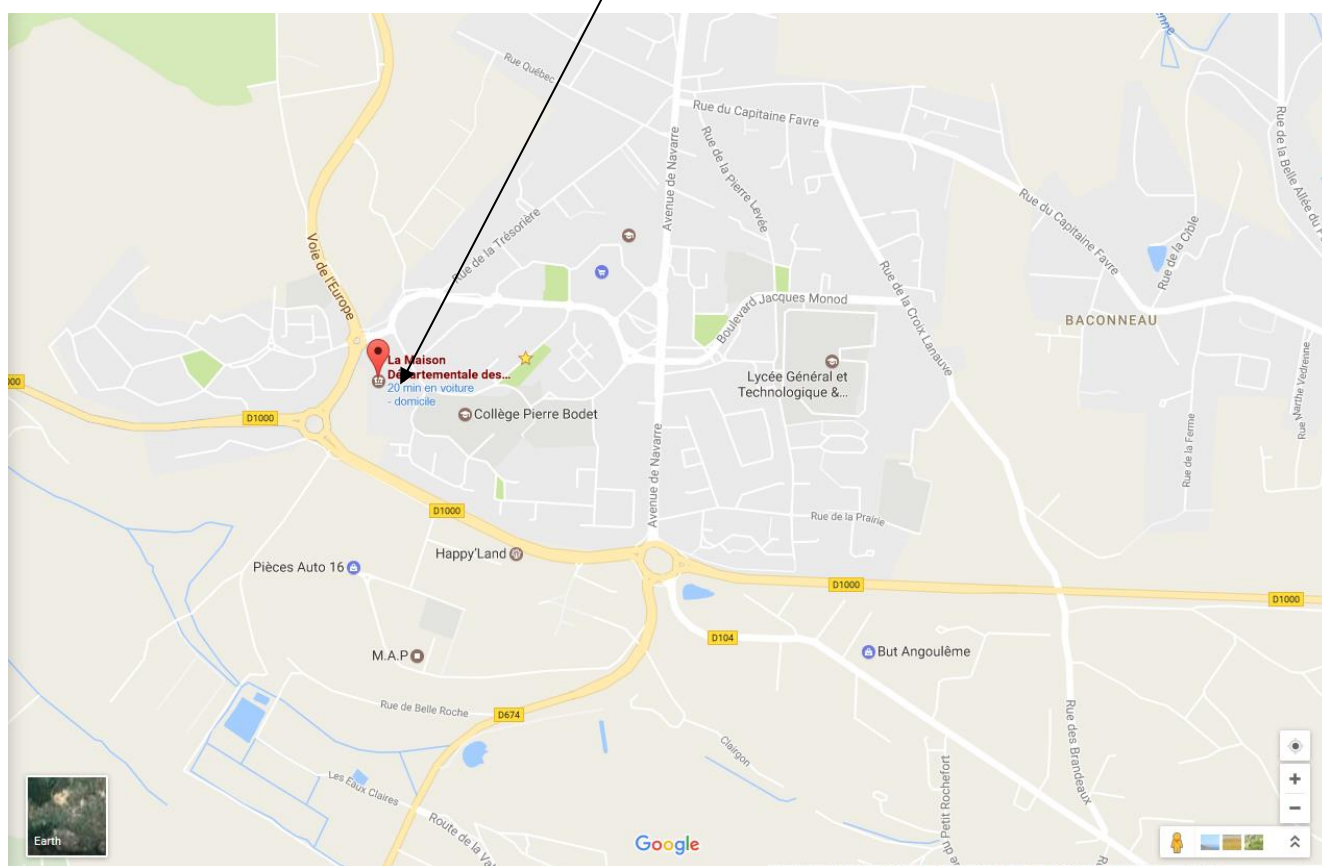
- ✓ Etablir une liste des aides nationales et locales et les prêts
- ✓ Connaître les dernières évolutions
- ✓ Appréhender les démarches à suivre pour solliciter une aide ou un prêt.



Lieu des formations pour 2017

Maison Départementale des Solidarités

15 bd Jean Moulin - 16000 ANGOULEME



- amphithéâtre Lucie Aubrac -

Bulletin d'inscription pour 2017

Le parcours locatif : la réglementation de la location à titre de résidence principale - de la théorie à la pratique	1 journée 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 17 h 00	11 avril 2017 ☐	12 décembre 2017 ☐
De l'impayé de loyer à l'expulsion	½ journée 9 h 00 à 12 h 30	14 février 2017 ☐	7 novembre 2017 ☐
Les aides et prêts à l'amélioration de l'habitat en Charente	½ journée 9 h 00 à 12 h 30	12 septembre 2017 ☐	-

COUT PAR FORMATION :

Adhérent ADIL

- ½ journée : nombre de participant(s) : **80 €** X |__|__| personne(s) soit |__|__|__| €

- Journée : nombre de participant(s) : **140 €** X |__|__| personne(s) soit |__|__|__| €

Non adhérent ADIL

- ½ journée : nombre de participant(s) : **120 €** X |__|__| personne(s) soit |__|__|__| €

- Journée : nombre de participant(s) : **220 €** X |__|__| personne(s) soit |__|__|__| €

NOM DE L'ORGANISME : _____

NOM DU OU DES PARTICIPANT(S) :

ADRESSE : _____

CP : |__|__|__|__| **VILLE :** _____

 |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Mail : _____@_____

Date, signature et cachet

à retourner à : ADIL 16

57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME

 05 45 93 94 95 ou par mail : adil16@orange.fr



ADIL 16

57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME

☎ 05 45 93 94 95 📧 adil16@orange.fr

